



SYNTHÈSE DES RENCONTRES RÉGIONALES DES INDUSTRIES **AGROALIMENTAIRES**

SUR LE THÈME N°4

« CONFORTER ET DÉVELOPPER L'**EMPLOI** DANS LE SECTEUR
AGROALIMENTAIRE EN ACCROISSANT L'ATTRACTIVITÉ DE SES MÉTIERS,
EN AMÉLIORANT LES CONDITIONS DE TRAVAIL
AINSI QU'EN ADAPTANT LES FORMATIONS INITIALE ET CONTINUE »

AVERTISSEMENT

Cette synthèse réalisée sur la base des propositions brutes
des ateliers régionaux ne préjuge ni de la pertinence,
ni de la faisabilité des actions proposées.
La numérotation des axes de travail
ne constitue pas une hiérarchisation des propositions.

N : proposition de niveau national
R : proposition de niveau régional

AXE DE TRAVAIL N° 1 : **Accroître l'attractivité**

Proposition 1.1 : (R, 17 régions)

- Mettre en place des actions de communication-sensibilisation spécifiques, notamment : mobilisation de professionnels (par exemple des jeunes qui peuvent valoriser leur parcours) pour témoigner dans les écoles et les salons, généralisation de journées portes ouvertes, valorisation des métiers auprès des professionnels de l'orientation et de la formation, renforcement des liens entre les établissements de formation et les entreprises, mise en place d'un trophée des métiers du secteur, mise en place d'ambassadeurs, amélioration de l'accueil des stagiaires, développement d'échanges entre étudiants et entreprises, plus grande participation des entreprises du secteur dans les salons avec la possibilité éventuellement de présenter en direct des métiers via une reconstitution de lignes de production.

Proposition 1.2 : (N avec déclinaisons R, 14 régions)

- Réaliser de grandes campagnes de communication via notamment l'utilisation des réseaux sociaux, la réalisation de mini-films, de spots publicitaires. Ces campagnes de communication peuvent concerner l'ensemble des métiers du secteur agroalimentaire ou être ciblées sur des métiers spécifiques (métiers en tensions par exemple) ou des publics particuliers (jeunes, demandeurs d'emplois, etc.).

Proposition 1.3 : (N/R, 4 régions)

- Améliorer les références métiers notamment : rendre les références métiers plus lisibles/plus attractives, établir de nouvelles références en lien avec les besoins actuels, dresser un inventaire des différents métiers.

Proposition 1.4 : (N, 4 régions)

- Améliorer les conditions de travail : reconnaissance des compétences acquises, rémunération plus attractive, développement des conventions collectives, réalisation d'une charte volontaire portant sur les conditions de travail.

Proposition 1.5 : (R, 2 régions)

- Développer les plateformes régionales métiers : augmenter le nombre de plateformes ou les doter de davantage de moyens.

AXE DE TRAVAIL N° 2 : **Faciliter et renforcer l'accès à l'emploi**

Proposition 2.1 : (N/R, 15 régions)

- Mutualiser les compétences, notamment à travers la mise en place des groupements d'employeurs. Il s'agit essentiellement de trouver un dispositif qui permette de partager des compétences entre plusieurs entreprises (notamment TPE et PME) pour des métiers spécifiques (Ressources humaines, export, etc.). Il s'agit aussi de répondre à l'enjeu dans certains bassins d'emplois des pics de saisonnalité qui peuvent varier d'une filière à l'autre, d'un secteur économique à l'autre.

Proposition 2.2 : (N, 8 régions)

- Renforcer les dispositifs d'alternance notamment en les promouvant, en les adaptant pour les rendre plus attractifs et plus cohérents, en développant la formation des tuteurs et maîtres d'apprentissage

Proposition 2.3 : (N/R, 5 régions)

- Mettre en place des partenariats privilégiés avec les structures d'insertion, d'intérim, de travail temporaire, avec pôle emploi

Proposition 2.4 : (N/R, 4 régions)

- Adapter l'offre de formation à la demande via notamment le rôle des observatoires des métiers, la prise en compte de l'évolution des besoins et en conséquence des formations proposées

Proposition 2.5 : (N/R, 4 régions)

- Faciliter la mobilité des jeunes via notamment un dispositif de soutien à la mobilité, d'aides au logement.

AXE DE TRAVAIL N°3 : **Sécuriser les parcours professionnels**

Proposition 3.1 : (N, 12 régions)

- Développer les passerelles entre filières et entre secteurs, notamment : développement des passerelles entre CQP des branches (harmonisation des CQP des branches), entre CQP de différents secteurs de l'économie (mise en place de CQPI) et entre CQP et diplômes d'Etat

Proposition 3.2 : (N/R, 11 régions)

- Rendre plus lisible l'offre de formation, notamment mise en cohérence et coordination de l'offre de formation

Proposition 3.3 : (N/R, 11 régions)

- Développer la gestion prévisionnelle des emplois et des compétences notamment via le développement d'une GPEC territorialisée

Proposition 3.4 : (N/R, 9 régions)

- Répondre à des besoins spécifiques, notamment en développant des formations spécifiques en lien avec le contexte de la région, en priorisant la sécurisation des parcours professionnels sur les bas niveaux de qualification, sur l'encadrement intermédiaire, sur les métiers sensibles, sur les travailleurs saisonniers ou temporaires

Proposition 3.5 : (N/R, 6 régions)

- Développer les liens entre entreprises et organismes de formation, notamment : meilleure implication des IAA dans la définition des contenus des formations, meilleure structuration des pôles de compétences régionaux de formation, mise en perspective de démarches/de tels partenariats qui fonctionnent

Proposition 3.6 : (N, 3 régions)

- Développer les dispositifs de formation dématérialisés

Proposition 3.7 : (N, 2 régions)

- Améliorer les conditions de prise en charge de la formation interne

Proposition 3.8 : (N, 1 région)

- Réfléchir à un service de remplacement pour encourager les formations des salariés des TPE et PME

AXE DE TRAVAIL N°4 : **Améliorer les conditions de travail**

Proposition 4.1 : (N/R, 3 régions)

- Répondre à des situations précises comme la prise en compte de l'usure, de la pénibilité, l'adaptation des postes suite à des inaptitudes, l'anticipation des fins de carrières

Proposition 4.2 : (N/R, 2 régions)

- Mieux prévenir les risques

Proposition 4.3 : (R, 2 régions)

- Renforcer la fonction managériale dans l'entreprise, de manière à favoriser l'intégration des nouveaux salariés dans l'entreprise, à fidéliser les salariés pour éviter les ruptures de parcours, par exemple la mise en place d'un passeport emploi-formation

Proposition 4.4 : (R, 1 région)

- Monter une action collective d'amélioration des performances de l'entreprise par l'amélioration des conditions de travail (action pilote ?)

Prendre en compte également les propositions mentionnées dans le premier axe de travail, actions mises en avant clairement par les régions comme concourant à accroître l'attractivité.

AXE DE TRAVAIL N°5 : **Faciliter l'environnement**

Proposition 5.1 : (R, 6 régions)

- Développer les lieux d'échange sur l'emploi. Il s'agit ici de mettre en place des lieux de concertation, réflexion sur l'emploi, dans toutes ses dimensions et de contribuer à renforcer le dialogue social

Proposition 5.2 : (N/R, 5 régions)

- Conforter et renforcer la charte emploi, les régions mettant l'accent selon leur situation sur des axes différents de la charte qu'elles voudraient voir privilégiés

Proposition 5.3 : (N/R, 3 régions)

- Sensibiliser davantage aux ressources humaines ce qui passe par la mobilisation des dirigeants aux RH, l'intégration des RH dans les formations de base

Proposition 5.4 : (N, 3 régions)

- Améliorer le cadre réglementaire, notamment : simplification des procédures et des dispositifs, possibilités d'adaptation des contrats à des conditions particulières, harmonisation de la réglementation sociale au niveau européen

Proposition 5.5 : (N/R, 3 régions)

- Rendre plus accessible l'information sur les dispositifs d'aides existants

Proposition 5.6 : (N, 2 régions)

- Réfléchir à de nouveaux outils pour faciliter la formation pour le salarié (dispositif d'accompagnement spécifique), pour l'entreprise (crédit d'impôt formation, prise en compte de ses coûts propres dans les programmes de formation)

Proposition 5.7 : (N/R, 1 région)

- Accompagner davantage l'entrepreneur, notamment le repreneur d'entreprise.

Régions ayant conduit un atelier sur le thème n°4

Alsace, Aquitaine, Auvergne, Basse-Normandie, Bourgogne, Bretagne, Centre, Champagne-Ardennes, Franche-Comté, Haute-Normandie, Ile-de-France, Languedoc-Roussillon, Limousin, Lorraine, Midi-Pyrénées, Nord Pas de Calais, PACA, Pays de la Loire, Picardie, Poitou-Charentes, Rhône-Alpes, Martinique, Guadeloupe, Guyane, La Réunion